



Village de
Sainte-Pétronille

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AUX CONTRIBUABLES DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE, AVIS PUBLIC EST
PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement 476 Modifiant le règlement 472 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2025

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 3, chemin de l'Église, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le site Internet au <https://stepetronille.com/reglementation> .

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 3 septembre 2025.

_ Original signé _____

Myrabelle Chicoine
Greffière-trésorière par intérim